

Risque d'incendie – Grille des travaux forestiers

Niveau de risque d'incendie	Généralités	Préparation du sol	Abattage	Déchetage	Débroussaillage motorisé
5	<p>Interdiction : travaux avec risque d'inflammation.</p> <p>Consultation entre les propriétaires forestiers et les entrepreneurs.</p> <p>Extinction : min. 1.000 l d'eau, pelles et râteaux métalliques.</p> <p>Inspection du chantier à pied 2 heures après la fin des travaux / de la journée de travail.</p>	Arrêt du travail.	<p>Interdiction : abattage sur sol rocheux</p> <p>Extinction : min. 50 l d'eau. Pas d'usage de bandes ni de chaînes.</p>	<p>Interdiction dans les zones boisées. Arrêt du travail.</p>	Arrêt du travail.
4	<p>Interdiction : travaux avec risque d'inflammation.</p> <p>Consultation entre les propriétaires forestiers et les entrepreneurs.</p> <p>Extinction : min. 1.000 l d'eau, pelles et râteaux métalliques.</p> <p>Inspection du chantier 2 heures après la fin des travaux / de la journée de travail.</p>	<p>Extinction : 2 extincteurs à poudre (*) Pelles, houes et râteaux en acier Préparateur de sol : 200 l d'eau dans le réservoir. Pas de bandes ni de chaînes.</p>	<p>Extinction : min. 50 l d'eau. Pas de bandes ni de chaînes.</p>	<p>Extinction : 50 l d'eau. Pas de bandes ni de chaînes.</p>	Arrêt du travail.
3	<p>Consultation entre les propriétaires forestiers et les entrepreneurs.</p> <p>Extinction : min. 1.000 l d'eau, pelles et râteaux métalliques.</p> <p>Inspection de la zone 1 heure en fin de journée de travail.</p>	<p>Extinction : 2 extincteurs à poudre (*) Pelles, houes et râteaux en acier. Préparateur de sol : 200 l d'eau dans le réservoir de la machine.</p>	<p>Extinction : min. 50 l d'eau. Bandes et chaînes autorisées sur sol humide.</p>	<p>Extinction : min. 50 l d'eau.</p>	<p>Extinction : min. 50 l d'eau.</p>
2	<p>Consultation entre les propriétaires forestiers et les entrepreneurs.</p>	<p>Extinction : 2 extincteurs à poudre (*) Pelles, houes et râteaux en acier Préparateur de sol : 200 l d'eau dans le réservoir.</p>	<p>Extinction : min. 50 l d'eau.</p>	<p>Extinction : min. 50 l d'eau.</p>	<p>Extinction : min. 50 l d'eau.</p>
1	Pas d'exigences particulières	Pas d'exigences particulières	Pas d'exigences particulières	Pas d'exigences particulières	Pas d'exigences particulières

(*) Recommandation du CFFPA-Europe, d'autres agents d'extinction, tels que des extincteurs à eau et additifs (mousses) spécifiques, sont aussi à envisager.